



Télémédecine en EHPAD : téléconsultation
ou télé-expertise ? »

*F. Mouriaux, V Bon, M Soethoudt, A Philipponnet,
P Fantou
CHU Rennes*

Un peu de définition

- **La téléconsultation** : c'est une consultation médicale à distance. Le patient et le médecin échangent en direct via des technologies de l'information et de la communication.
- **La télé-expertise** permet à un médecin de demander l'avis d'un confrère sur la prise en charge d'un patient via une messagerie sécurisée ou une solution de télémédecine.



Pour les personnes âgées

Portail national d'information pour l'autonomie
des personnes âgées et l'accompagnement de leurs proches

Décret n° 2010-1229 du 19 octobre 2010 relatif à la télémédecine

<https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/dossiers/telemedecine-quest-ce-que-la-teleconsultation-et-la-tele-expertise>

Ressources humaines ½ journée par semaine

- 1 Orthoptiste
- 1 Aide soignante

Examen ophtalmo complet dans
une salle de CS

Envoi des données, et
interprétation

Visioconférence



Juin 2018 – Novembre 2018

Résultats : 67 patients (5 patients par demi journée)

2 principaux diagnostics:

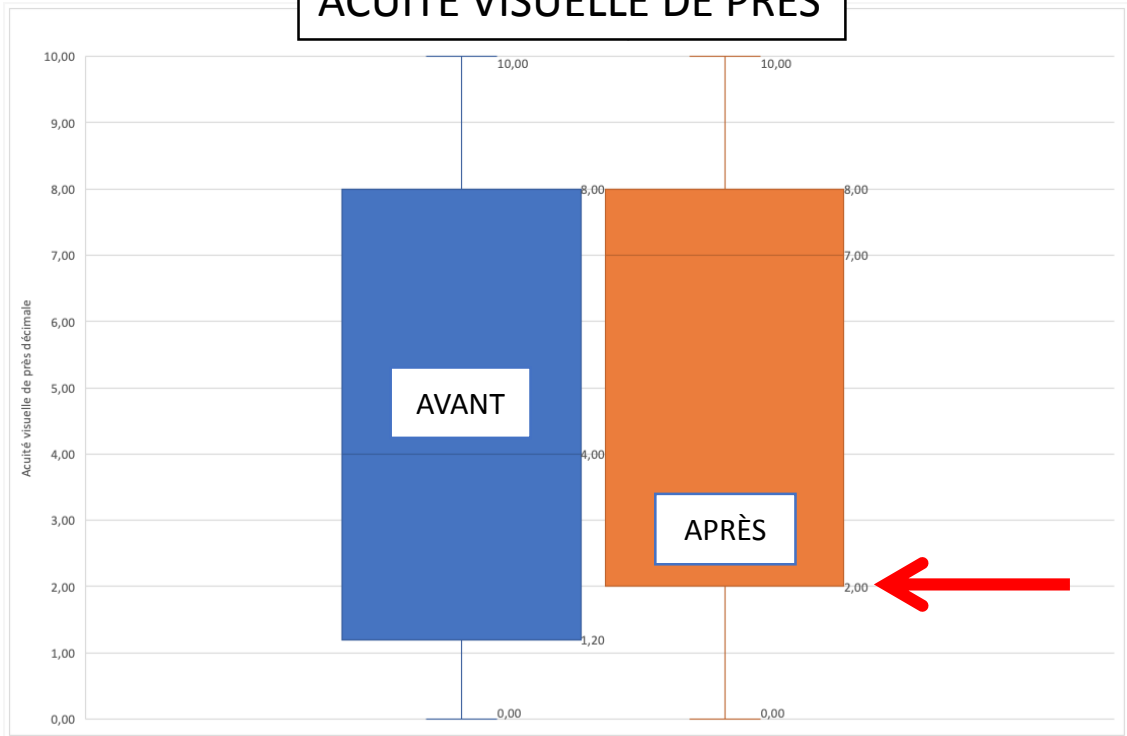
- Cataracte (27%)
- DMLA (7%)

37 diagnostics établis (55%)

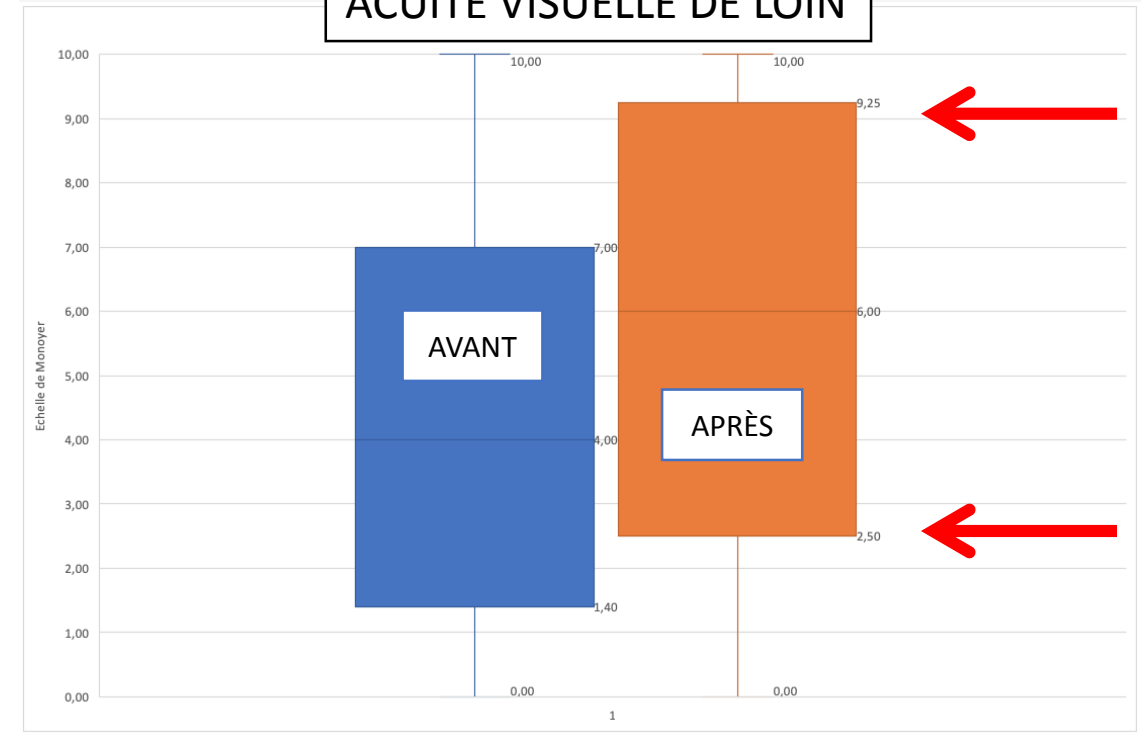
30 prescriptions de verres correcteurs (45%)

12 CS « physique » à prévoir (18%)

ACUITÉ VISUELLE DE PRÈS



ACUITÉ VISUELLE DE LOIN



AVL: $p < 0,0001$

AVP: $p < 0,0001$

Test du Student pour échantillons appariés

Limites

- Coût matériel
- Coût personnel
- Mobilisation du patient
- Rémunération médicale